

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MORRENS DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Accueil :

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à cette dernière séance 2020 à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la Boursière, Mesdames les secrétaires du greffe, Messieurs les représentants de la presse.

La situation sanitaire n'ayant pas évolué, nous pouvons effectuer notre séance, sans présence de public, mais en vous enjoignant à respecter les directives fournies.

La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du p-v. L'enregistrement sera détruit après approbation de ce dernier.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Appel

Membres excusés : A. Guillermo, L. Baldiserotto, F. Bonzon,
D. Chamoso, C. Chevalley, Y. Hauser

Présents : 26 membres

Le quorum étant fixé à 18, le Conseil peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

2. Approbation du PV de la séance du 26 octobre 2020

Le PV est adopté à l'unanimité moins 4 absentions.

Mme C. **BURNAT** souhaiterait recevoir le rapport de l'UCV. Il lui sera transmis par mail.

3. Communication de la présidence (texte remis par ce dernier)

Cette fin d'année n'est pas de tout repos pour le bureau, nous avons enregistré la perte de 3 Conseillers. Messieurs Jean-Michel Rietsch et Arnold Ambros ont quittés notre commune et Monsieur Frédéric Bonzon a choisi de démissionner (lecture de son courrier). Hormis ceci, plusieurs d'entre vous, avec qui j'ai passé du temps au téléphone, savent le temps qu'il faut pour arriver à tout faire coïncider dans la marche de la commune : entre les refus de participer aux commissions pour des motifs personnels, les téléphones avec le service juridique du canton pour appliquer les bonnes procédures, la coordination et le bon fonctionnement de ces procédures et j'en passe. A croire qu'il faudra bientôt un Président à temps plein pour occuper cette fonction. Et dans ce cadre-là, j'ai pour mission de vous rappeler que les prochaines élections auront lieu le printemps prochain et que les listes pour vous inscrire se trouvent au fond de la salle. Je devrais être plus motivant et vous encourager à poursuivre votre charge et vous convaincre de recruter un maximum de nouveaux candidats, mais je me trouve devant un cas de conscience :

Lors des téléphones que j'ai eu avec le service juridique, plusieurs points m'ont été rappelés ou éclaircis concernant la tâche du Conseil Communal. Et je dois admettre

que m'entendre dire que le Conseil Communal n'est là que pour accorder des crédits et valider des budgets m'a fait assez mal. Pour exemple rapide, il m'est annoncé que si la Municipalité nous demande un crédit pour un abris bus avec des projets de construction en bois avec équipement... Une fois le crédit accepté par le Conseil, rien ne les empêche de faire une construction en métal et que nous n'aurions rien à dire. Dans le même cadre, il m'a été confirmé que lors de la réfection de la route des Biolettes, nous n'aurions pas eu à exiger un maître d'œuvre ou une façon de faire précise, mais juste accorder un crédit que la Municipalité aurait pu utiliser comme bon leur semble. En un mot, nous n'avons comme possibilité de discussion, une fois la collégialité dépassée, que l'acceptation ou le refus des crédits, sans aucune autre forme de discussion. Dans ma croyance personnelle, je restais persuadé que la séparation des pouvoirs garantissait un équilibre, mais force m'est de constater que ce n'est pas le cas. Je crois néanmoins en votre implication et votre volonté de porter haut les couleurs de notre commune et je sais que beaucoup d'entre vous sont prêt à se battre pour notre village. Je ne peux que vous encourager à continuer.

4. Communications de la Municipalité :

Monsieur le Syndic Jean-Paul Rémy

Information du Conseil Communal du 26.10.20.

Au point de l'ordre du jour la Municipalité demandait au Conseil communal une confirmation pour la construction de la salle polyvalente (décision du 26.03.18 qui a été acceptée). Sur demande de la Municipalité, un amortissement d'une durée de 40 ans a été accordé par le Conseil d'Etat (courrier datant du 18.11.20). À la suite de cette présentation un referendum communal a été déposé le 20 novembre 2020. Motif : Amortissement sur 40 ans au lieu de 30 ans. De ce fait il s'agit bien d'un vote consultatif, les membres du Conseil communal ont confirmé à l'occasion de ce vote leur décision du 26.03.18. Dès lors l'article 108 de la LEBP peut s'appliquer. « Ne peuvent faire l'objet d'une demande de referendum des décisions qui maintiennent l'état de choses existantes », par conséquent la décision issue du point 7. de l'ordre du jour de Conseil Communal du 26.10.20 n'est pas soumise à referendum et par conséquent le référendum est refusé. Le Comité référendaire a été informé de cette décision par courrier le 26.11.20.

Elections de la Municipalité – Législature 2021-2026.

La limite pour la dépose des listes est le 18 janvier 2021 à midi au greffe. Les élections se dérouleront le 7 mars 2021. Deux membres de la Municipalité ne se représenteront pas : K. Cruchon et J.-P. Raemy. Pour ceux que cela intéresse, les dicastères qui se libèrent sont : Affaires scolaires, affaires sociales, transport, routes, éclairages publics ainsi que l'administration générale, police des constructions, église, cimetière, bâtiments communaux, téléseaux, gaz et électricité.

Pour les personnes intéressées la liste pour s'inscrire sera à disposition à la fin du Conseil.

M. F. **GEX** relève que l'on nous avait parlé de l'installation de la fibre sur Morrens au printemps 2020, et il aimerait savoir où nous en sommes.

M. le **SYNDIC** explique que tous les quartiers de Morrens sont alimentés en fibre optique sauf les Biolettes et Pré-Lébaz et il ne faudra pas compter dessus avant 3 ans. Ceci dépend de Swisscom.

Madame SANDRA HULAAS (texte remis par cette dernière)

Dessertes forestières

Je vous avais informés il y a quelque temps de la nécessité de refaire nos dessertes forestières pour les rendre conformes à une exploitation par des véhicules plus larges et plus lourds que précédemment. Suite à une étude faite par un bureau d'ingénieurs mandaté par le triage, le montant total des travaux pour notre commune avait été estimé à frs. 610'000.-.

Dans l'intervalle, nous avons demandé à notre garde-forestier de définir celles qui devaient être refaites relativement rapidement et d'établir un ordre de priorité. Il fallait aussi tenir compte de l'utilité réelle de ces dessertes pour l'exploitation du bois.

Il ressort de l'analyse du garde-forestier que le montant de frs. 610'000.- articulé dans l'étude paraît bien trop important. Dans un premier temps, 4 tronçons ont été définis. Si on en refaisait au moins deux avant 2024, ce serait bien. Le montant total des travaux concernant cette première étape se monte à frs. 163'000.-.

La Confédération accorde des subventions à hauteur de 70% pour ces travaux dans le cadre de son programme 2021-2024. On ne peut présumer de la hauteur des subventions pour les années suivantes.

La coordination des travaux se fera entre le garde-forestier et un bureau d'ingénieurs-forestier (Ilex ou un autre) : une coordination/regroupement avec les autres communes du triage se fera également pour pouvoir bénéficier de prix plus intéressants.

On m'a demandé lors d'un précédent conseil qui pourrait faire ces travaux. Nous devons avoir recours à des entreprises spécialisées, car il faut de gros véhicules de 20t. La PC, par exemple, n'est pas équipée pour ces travaux.

Pour l'instant, nous étudions selon les montants en jeu et leur échelonnement quelle est la meilleure manière de financer ces travaux et si nous pouvons les passer dans le budget de fonctionnement pour pouvoir bénéficier d'une rétrocession cantonale liée aux dépenses thématiques.

Monsieur LUCIEN LAPERRIERE (texte remis par ce dernier)

Se rapportant à la déchetterie de Cugy

Il avait été prévu d'envoyer les cartes d'accès à cette déchetterie par simple envoi postal aux ménages. Cette solution a dû être abandonnée pour des raisons de contrôles techniques. De ce fait, les habitants ont été conviés par un tout-ménage à prendre possession de leur carte entre le 9 et 18 décembre au greffe, après avoir signé une feuille avec des adjonctions sur leur énoncé d'adresse.

Actuellement, la moitié des cartes ont déjà pris preneurs.

Des informations complémentaires seront à disposition sur le site internet de notre commune d'ici peu concernant les différentes procédures à suivre pour l'évacuation de volumes inhabituels. Il est question-là particulièrement des encombrants et déchets végétaux amenés par les particuliers, concierges, paysagistes, entreprises et personnes à mobilité réduite.

Pour les conseillers et conseillères qui n'ont pas eu l'occasion de voir la déchetterie de Praz-Faucon lors de la visite organisée pour notre Conseil communal l'année

dernière, n'oubliez pas la date de vendredi prochain, 18 décembre, où la population de Morrens est cordialement invitée sur le site de cette installation entre 17h et 19h.

Concernant le SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

Les problèmes rencontrés au sein du commandement du SDIS fin septembre et début octobre avec les départs du président de l'Association intercommunale, du Cdt et de son QM, ont engendré finalement encore la démission à mi-novembre du président du CODIR, Christian Jaquier, municipal à Bottens.

Il est remplacé par son Syndic, Laurent Imoberdorf qui prend la fonction de membre du CODIR.

La fonction de président est repourvue jusqu'en fin de législature par l'actuel vice-président, Michel Girod, de Froideville, et son poste repris par Gérald Chambon, de Cugy. Ces trois municipaux devraient être confirmés demain lors de la prochaine séance de l'Association intercommunale du SDIS.

Ces difficultés n'ont pas empêché notre SDIS d'organiser sa journée de recrutement le 5 novembre dernier à la caserne de Montheron. Ainsi, quatre nouveaux sapeurs-pompiers ont signé leur engagement dont trois qui avaient déjà œuvré quelques années auparavant dans cette mission. Ceux-ci vont être directement intégrés au détachement de premiers secours (DAP). L'un d'entre eux, Dany Sunier, est domicilié depuis peu à Morrens.

Mme V. **FURIANI** a eu écho que Cugy était en train de refaire le règlement de la déchèterie et elle souhaiterait en connaître les changements.

M. L. **LAPERRIERE** répond qu'il n'y a pas d'information pour l'instant.

Mme V. **FURIANI** relève qu'à la déchèterie de Cugy les objets de plus de 1 m² de volume ne sont pas admis, donc par exemple un canapé ne serait pas pris.

M. L. **LAPERRIERE** répond que ce sera possible et qu'il faudra remplir un document en ligne bientôt disponible annonçant ce que l'on amène.

Madame KATIA CRUCHON n'a pas de communication

Mme V. **FURIANI** a constaté qu'il y avait un nouvel arrêt de bus pour le 54 vers la station AVIA.

Mme K. **CRUCHON** n'a pas cette information car il s'agit de la commune de Cugy mais effectivement au début du projet il en était question.

Monsieur DIDIER BEUCHAT (texte remis par ce dernier)

Concernant l'eau potable

Le Service de l'Eau de Lausanne a quelque peu modifié notre approvisionnement en nous livrant une proportion moins grande d'eau du lac. D'autre part, comme vous l'aurez peut-être appris par les médias, une phase test de filtrage du chlorothalonil par du charbon actif est en cours au réservoir de l'Orme. Suite à notre insistance, le SEL a accepté de faire un geste commercial sur notre prochaine facture d'eau. Une information sera jointe à la facture que recevront les consommateurs de Morrens. La réduction du prix de l'eau annoncée par Lausanne ne concerne que leurs clients au détail. Une bonne nouvelle toutefois de dernière minute : suite à l'analyse faite la semaine passée de la source Pré-Borne 2, le résultat est conforme et cette 2^e source devrait être acceptée par le SEL.

Régionalisation de distribution de l'eau potable.

Rien de nouveau. Des difficultés administratives retardent un peu le projet.

Renaturation du ruisseau de Morrens

En compagnie du garde-forestier, les employés communaux ont parcouru les berges du ruisseau pour prendre connaissance des travaux d'entretien qu'ils devront assumer. Le planning est rigoureux et les exigences d'entretien décrites dans un dossier de 25 pages sont précises. Elles nous obligent à faire appel à un spécialiste de la biodiversité pour la formation de nos employés communaux. Le coût de leurs prestations sera couvert à 60% par le canton.

Collecteurs et mise en séparatifs

Rien de vraiment nouveau depuis la séance du mois passé. Les non-conformités détectées se comptent dorénavant sur les doigts d'une main. 3 contrôles sont programmés demain.

STEPS – Régionalisation du traitement des eaux usées sur Echallens

Ce soir vous est soumise la proposition de la Municipalité d'adhérer à l'ASET, l'Association STEP Echallens-Talent. Compte-tenu du volume des annexes, elles n'ont pas été jointes au rapport de ce soir. J'espère que chacun a pu les consulter par email ou par courrier séparé le cas échéant.

M. F. **GEX** informe que l'on a reçu avec notre fascicule un dépliant annonçant les activités dans la région lausannoise. Il a été surpris que Morrens n'ait ni place de jeu, ni sentier didactique ni quoique ce soit à proposer. Également rien par rapport à la renaturation du ruisseau.

Concernant le ruisseau, M. D. **BEUCHAT** se dit mal à l'aise car nous serons un petit peu dans « l'illégalité » par rapport aux instances très pointilleuses sur la protection de la nature. Des endroits où l'on pourra s'approcher du ruisseau seront définis. On remarque par exemple que les gens ne respectent pas le fait que l'accès aux chiens ne soit pas bien vu par rapport au respect de la faune qui y vit. Une visite sera effectuée et les gens de la biodiversité nous indiqueront probablement quels sont les endroits que l'on pourra visiter.

5. Budget 2021

M. le **PRESIDENT** demande si l'Assemblée accepte que Mme la Boursière puisse prendre la parole pour apporter des compléments d'informations en cas de demande de la Municipalité. L'Assemblée l'accepte à l'unanimité

Présentation du préavis 06/2020 par Madame S. **HULAAS**

220 Service financier - Subventions pour dépenses thématiques 452.05

M. J.-D **CHAMOT** s'étonne qu'il n'y ait rien eu ni pour les forêts, ni pour les transports. Mme S. **HULAAS** passe la parole à Mme la Boursière qui explique que les chiffres sont basés sur les acomptes eux-mêmes fixés sur les chiffres de 2019 et on n'avait pas encore atteint les montants suffisants pour pouvoir toucher les subventions en 2019. Raison pour laquelle les thématiques sont à 0 mais cela ne veut pas dire qu'ils le seront en 2021.

321 Forêts - Comptes 390.10 Traitements répartis

Mme A.-M. **BOLINGER** constate une grosse différence entre les comptes 2019-2020 et ce qui est prévu pour 2021. Cela veut-il dire qu'il y aura beaucoup d'interventions ? Mme S. **HULAAS** explique que cela fait partie des tâches qu'ils ont choisi de confier aux employés communaux à partir de 2021. Il y a beaucoup de choses à faire notamment en forêt voici pourquoi ces traitements répartis ont été augmentés de façon aussi importante.

M. J.-D. **CHAMOT** demande pourquoi il n'y a aucune réduction sur le poste entretien et exploitation par des tiers.

Mme S. **HULAAS** explique que cela dépendra de ce que les employés communaux pourront reprendre comme travaux actuellement confiés à des tiers.

340 Ferme communale

J.-D. **CHAMOT** revient sur l'ancienne dette de la ferme et demande si elle va être intégrée aux emprunts pour la nouvelle ferme. C'est une question qui a déjà été abordée. Il se réfère au Centre sportif de Malley où il restait quelques millions de dette qui n'étaient pas remboursés sur l'ancienne patinoire et l'ancienne dette est venue s'ajouter aux emprunts pour la nouvelle construction. Ici nous sommes dans une situation similaire et il ne comprend pas pourquoi cette ancienne dette ne serait pas incorporée, car pour l'analyse des résultats financiers de cette opération de transformation de la ferme, il serait intéressant que tout ce qui a rapport à la dette figure réellement dans les chiffres. Il y a également les quelques 1000 m de terrain. Il demande si ces 1000m vont être valorisés et englobés sur la valeur de la ferme. Ce serait logique. Ça pourrait influencer les comptes 2021.

Mme S. **HULAAS** explique que la législature a commencé avec une dette résiduelle de Fr. 300'000 sur la ferme qui correspondait à l'achat de la ferme de l'époque. Cette dette a été remboursée car nous avons assez de liquidités. La valeur du terrain n'a effectivement pas été activée.

M. le **SYNDIC** précise que les 1000 m² ont été attribués. Il lui semble qu'un prix avait été calculé à 400.- /m² pour le calcul du prix total de la transformation de cette ferme. Il y a 1000 m² de terrain à 400.-/m² qui sont comptés dans le locatif car on avait dû zoner à part. On avait la possibilité de faire une PPE et le dossier de la PPE, au cas où on devrait vendre un bâtiment, est prêt. Ces 1000m² de terrain font partie de la répartition des frais du montant total.

M. J.-D. **CHAMOT** comprend donc qu'ils ont été ajoutés au prix de la construction. Il trouve que pour ce qui est du remboursement ce n'est pas très juste.

Mme S. **HULAAS** précise que c'était une dette qu'ils étaient en droit de rembourser puisqu'il y avait des liquidités en suffisance. C'est une opération parfaitement normale.

352 Salle Davel

Mme C. **RAEMY** demande pourquoi les montants de locations par rapport à 2019 ont été diminués par 2 et à contrario pourquoi les frais d'énergie et d'entretien sont eux aussi élevés.

Mme S. **HULAAS** explique que le forfait de location pour la salle de gym a diminué de façon substantielle mais l'énergie pour chauffer le bâtiment et l'électricité restent stables.

Mme C. **RAEMY** relève qu'en 2019 le poste « énergie » était Fr. 2000.- et là on passe à Fr. 10'000.-

Mme S. **HULAAS** explique que tout dépend du moment auquel ils ont rempli la cuve de mazout. Concernant les frais d'entretien, ce qui est prévu est la mise en séparatif. Ceci était déjà budgété en 2020 mais n'a pas été réalisé donc c'est reporté pour 2021.

353 Collège

Mme A.-M **BOLINGER** demande si cette explosion des frais pour le collège et pour les mêmes raisons qu'à la salle Davel.

M. le **SYNDIC** explique qu'il a fallu faire la révision de la citerne et elle a été remplie en deux fois.

Mme C. **RAEMY** ne comprend pas très bien le poste **314.10** qui correspondrait au remboursement de la transformation du bâtiment en UAPE sur 3 ans. Il lui semble que l'on nous avait dit qu'il s'agirait d'une opération plus ou moins neutre puisque la transformation était couverte par la location de l'UAPE. Sur quelle durée ces locaux vont-ils être utilisés ?

Mme S. **HULAAS** explique pour ces locaux provisoires on a une autorisation pour une durée initiale de 3 ans mais ce délai est renouvelable pour autant qu'on présente à l'EFAJE un projet de prise en charge pour l'UAPE qui aura un caractère définitif, tel que celui prévu dans la salle polyvalente.

Mme C. **RAEMY** demande la confirmation que la cuisine ne sera pas démantelée ?
Mme S. **HULAAS** confirme que la cuisine est à nous et que certains éléments pourraient être réutilisés.

420 Service de l'Urbanisme – Compte 318.58 PACOM

Mme C. **RAEMY** demande à quoi correspondent exactement ces Fr.18'000.- prévus.

M. le **SYNDIC** explique qu'il s'agit des travaux pour la réalisation du plan directeur communal. Ils ont été adjugés pour un montant de Fr. 60'000.- et on nous a conseillé de mettre cela chaque année dans le budget par rapport aux travaux qui seront réalisés durant 2021. Le montant a été évalué sur ce qu'il nous fallait pour aller jusqu'à la zone de réserve donc on devrait avoir fini en septembre 2021 par rapport aux constructions bloquées. À ce moment-là les Fr. 18'000.- suffiront. Puis on remettra un montant de certainement Fr. 18'000 par rapport aux travaux de l'année suivante car cette tâche va durer entre 3 et 4 ans. Le montant total de l'offre s'élève à Fr. 60'000.-.

Mme A.-M. **BOLINGER** comprend donc que ce PACOM sera finalisé dans 3-4 ans et à ce moment il passera devant le Conseil d'Etat.

M. le **SYNDIC** explique qu'il va déjà y avoir plusieurs allers-retours au Conseil d'Etat. Pour commencer dans les zones de réserves par rapport à ce qu'on doit dézoner et aux surfaces que l'on a en trop. Cela doit être mis à l'enquête et accepté par les propriétaires. Puis on doit modifier notre règlement communal sur la police des

constructions et pour cela il faut compter 1.5 à 2 ans de travail. D'ici 3 ans cela devrait être réglé.

Mme C. **RAEMY** demande si la rédaction de ces nouveaux règlements de plans de quartiers fait partie des Fr. 60'000.-.

M. le **SYNDIC** le confirme.

Mme A. **LEBREAU** demande ce que vont devenir les terrains en zone intermédiaire.

M. le **SYNDIC** explique qu'ils sont traités comme de la zone agricole.

Mme A. **LEBRAU** demande ce que vont devenir les terrains qui étaient prévus pour la route de contournement ?

M. le **SYNDIC** répond qu'ils sont toujours là et sont en zone agricole. La grosse tâche est d'arriver d'ici septembre à définir les zones de réserve sur le territoire de notre commune et que ce dossier soit accepté par le Conseil d'Etat.

430 Routes – Compte 314.31 Entretien et éclairage public

M. J.-D. **CHAMOT** demande des nouvelles concernant la mise en souterrain de l'éclairage public au ch. De la Chatterie.

M. le **SYNDIC** explique que l'an dernier la Romande Energie voulait annuler la ligne aérienne qui alimentait la Chatterie depuis le transformateur qui se trouve au collège. Les lignes aériennes vont tomber et il y aura une nouvelle armoire de distribution où se trouvent les crayons pour alimenter au cas où la salle polyvalente. L'éclairage public ferait le chemin de la chatterie où il y a 2 voire 3 candélabres plus 1 sur le chemin du Chêne. Voici les travaux estimés.

M. J.-D. **CHAMOT** demande s'il y a encore beaucoup de quartiers où on est en lignes aériennes ?

M. le **SYNDIC** explique qu'il y a encore la descente vers la poste mais que tout le reste est souterrain.

312.30 énergie d'éclairage public

Mme C. **RAEMY** rappelle que lorsque l'on nous avait présenté le projet de remplacement des ampoules on nous avait dit qu'il y aurait une baisse assez nette de la consommation d'électricité. Elle aimerait savoir si cela a été constaté.

M. le **SYNDIC** pense que oui mais il faudra contrôler les 11 secteurs d'éclairage public car chaque secteur a son propre compteur.

314.20 Entretien routes et places

Mme A.-M. **BOLINGER** constate que l'on a le même montant en 2021 et demande si cela signifie que les travaux n'ont pas été faits.

Mme S. **HULAAS** explique que la route d'Etagnières n'a pas encore été refaite et qu'une offre est en cours. Les travaux devraient être effectués ce printemps.

441 Parcs et promenades

Mme A.-M. **BOLINGER** soulève une discussion avec des personnes âgées qui souhaiteraient qu'il y ait plus de bancs dans la commune.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il faut du terrain communal pour poser des bancs. Ceci est à l'étude mais ce n'est pas si évident car il faut trouver les endroits opportuns et qui nous appartiennent.

Mme A.-M. **BOLINGER** pensait à par exemple, le long du ruisseau.

Mme S. **HULAAS** rappelle que c'est une zone protégée. Ce n'est pas classé en réserve de faune mais le fait est qu'il y a beaucoup d'animaux qui vivent là-bas.

M. D. **BEUCHAT** explique que l'on verra l'an prochain avec les personnes de la biodiversité s'il serait possible d'y mettre un banc.

450 Ordures ménagères Comptes 314.10 – 318.83

M. J.-D. **CHAMOT** rappelle qu'il nous a été dit qu'à Cugy on amenait tous les déchets. Pourquoi a-t-on ces postes 314.10 et 318.83 ?

Mme S. **HULAAS** explique que ce sont des déchets actuellement financés par l'impôt. Cugy va les réceptionner, les peser et faire un décompte séparé pour ces déchets-là. C'est pour cela qu'ils figurent à part dans le budget.

M. J.-D. **CHAMOT** comprend que si on veut comparer les chiffres du coût de la déchèterie avec 2019 et 2020 il faut rajouter ces frais.

Mme S. HULAAS rappelle que pour la décharge de Bois Poury il y a aura inmanquablement des travaux à faire concernant son démantèlement, ce qui engendrera des heures et des frais. Concernant les déchets inertes on les paie déjà aujourd'hui séparément car ils ne sont pas couverts par la taxe. Ils sont inclus dans le décompte 2020 mais payés par l'impôt.

M. J.-D. **CHAMOT** comprend donc que ce ne sont pas Fr. 77'000 que l'on versera à Cugy mais Fr. 80'000.-.

Mme S. **HULAAS** souligne que ce n'est pas un poste en plus car cela correspond à ce que l'on paie actuellement. Il n'y a donc pas de changement entre la situation actuelle et notre adhésion à Cugy.

M. J.-D. **CHAMOT** en conclut que cela coutera plus cher.

M. D. **BUSCH** ajoute qu'à Cugy il y a plus de services.

M. L. **LAPERRIERE** rappelle qu'il y a 51 points où on peut déposer des affaires.

M. D. **LAMBELET** aimerait faire une remarque concernant le coup bas de l'évacuation des ordures. Fr. 45'000.- répartis sur 52 semaines cela fait Fr.800.-/jour. 1 chauffeur, 2 employés, 1 camion donc voici un poste qui prouve qu'il y a des gens capables de

faire le boulot à bon marché. En revanche, le poste qui précède « entretien des parcs et promenades » est à Fr. 32500 et il se demande où va l'argent.

Mme S. **HULAAS** répond que dans l'entretien des parcs et promenades il y a également toutes les heures de tondeuse que nos employés communaux font.

M. D. **LAMBELET** interroge sur la nécessité de décorer les ronds-points.

Mme S. **HULAAS** répond que l'on ne peut pas dire que Morrens dépense en petites fleurs.

710 Service social

Mme A. **LEBREAU** constate que la participation à la garderie Arc-en-Ciel ne figure plus dans les comptes.

Mme S. **HULAAS** confirme que cette garderie a été reprise par l'EFAJE.

810 Service des eaux – Compte 314.40 Entretien du réseau

Mme C. **RAEMY** a une question concernant le chiffre prévu pour l'entretien du réseau. Elle demande si l'on s'attendait à des dégâts sur les canalisations. Est-ce un poste qui pourrait augmenter étant donné que l'on n'a aucune prise sur les coûts d'achat d'eau. Pour résumer ce chiffre pourrait-il réserver des surprises

M. D. **BEUCHAT** confirme que l'on est dans l'inconnue mais il a bon espoir de nous présenter le projet de régionalisation d'alimentation en eau potable l'an prochain. On ne va pas faire des investissements maintenant alors que l'on a ce projet à venir.

Mme C. **RAEMY** étant donné la nature des canalisations elle se demande si on ne risque pas de problèmes liés à la rouille.

M. D. **BEUCHAT** rappelle que la rouille n'a rien à avoir avec l'eau que l'on reçoit. La rouille se met dans les conduites qui ont peu de débit. Pour les conduites privées on ne prévoit pas de réserve.

Mme C. **RAEMY** demande si le chiffre de la vente des eaux n'est pas un peu optimiste.

M. D. **BEUCHAT** répond que l'on peut presque dire qu'on ne gagne rien à ce prix car l'eau nous coûte plus cher que précédemment étant donné que l'on doit en acheter plus à la ville de Lausanne. En tenant compte du fait que les habitants ont reçu une eau pas très agréable à boire il a été décidé de ne pas augmenter son prix alors que l'on devrait logiquement le faire. Il espère qu'avec le plan de régionalisation on arrivera à limiter les augmentations.

Mme C. **RAEMY** demande si cela voudrait dire que l'on vendrait nos sources.

M. D. **BEUCHAT** n'a pas encore abordé le sujet. Il s'agit d'une valeur plus sentimentale qu'autre chose. C'est le patrimoine. Il ne croit pas que Lausanne tienne à nous racheter nos sources. Ils seraient plus intéressés à partager les frais.

312.10 Achat d'eau (Fr. 115'000)

M. J.-D. **CHAMOT** a compris que nos sources seraient remises en service, est-ce correct ?

M. D. **BEUCHAT** confirme que cela fait quelques mois que Pré-Borne 1 alimente à nouveau les réservoirs mais cela ne comble que 1 cinquième de nos besoins. Et on vient de recevoir la nouvelle que Pré-Borne 2 est en-dessous de la limite autorisée donc on a demandé au SEL l'autorisation d'également utiliser Pré-Borne 2. Pour les deux autres la contamination est trop élevée. L'eau de nos sources représente une quantité tellement minime par rapport au réservoir que ça ne changera pas le goût mais au niveau financier ce sera toujours cela de gagné.

Mme S. **HULAAS** nous lit les conclusions Municipales.

La Commission des finances, Mme V. **FURIANI**, nous lit son rapport.

La discussion est ouverte :

M. J.-D. **CHAMOT** constate que tant dans le préavis Municipal que celui de la Commission des finances on nous répète qu'il faudra augmenter les impôts. Il pense qu'il faudrait peut-être présenter cela aux électeurs pour les prochaines élections. Il ne trouve pas normal qu'on ne fasse que parler d'augmentation d'impôts. Fr. 400'000 de déficit c'est 10 points d'impôts plus 4 points supplémentaires pour la salle polyvalente. Nous passerions de 74 à 88 points. À 88 on aurait le taux d'imposition le plus élevé du canton. En conclusion de tout ceci il trouve que certaines charges sont surestimées et les rentrées fiscales sont inquiétantes. Il y a un problème concernant la recette fiscale car nous avons de nouveaux habitants mais ça ne se répercute pas. Il regrette qu'il n'y ait pas de réelle volonté d'économie. Si on examinait chaque poste surestimé il y aurait de grandes économies à faire. Il a constaté que plusieurs postes de salaires résultant des activités des deux employés communaux ont été répartis dans différents dicastères d'une manière aléatoire. Ils ne travailleront plus à la déchèterie mais il trouve qu'on a exagéré cette répartition en chargeant des postes. Il ne votera pas le budget.

M. D. **LAMBELET** s'associe aux commentaires M. J.-D. **CHAMOT** et se dit frappé par cette absence de volonté de faire des économies. Par exemple élargir les chemins de la forêt est pour lui une aberration.

Mme S. **HULAAS** rappelle qu'il s'agissait d'une information mais que cela ne figure en aucun cas dans le budget 2021 et que cette remarque n'a pas lieu d'être.

M. D. **LAMBELET** ajoute que l'on a toujours un plafond d'endettement de Fr. 12'500'000.- or il y a une norme Cantonale, qui était obligatoire jusqu'en 2015 mais qui semble-t-il n'est plus le cas aujourd'hui, qui dit qu'une commune, qui a un coefficient de calcul entre le niveau de la dette et le revenu annuel lorsqu'elle dépasse 250%, est classée comme surendettée. Morrens arrive 356% d'endettement alors que l'Etat nous dit dans ses recommandations qu'au-delà des 250% on est en surendettement, le calcul sous les yeux donne 356%. Où est l'erreur.

Mme S. **HULAAS** explique que le plafond a été fixé en début de législature sur un taux de dette brute de 300% mais comme indiqué depuis le départ nous avons conscience que ce montant est surestimé. Il a été décidé de le fixer néanmoins à ce niveau-là car il y avait le projet de salle polyvalente et il fallait faire un effort d'investissement pour un certain laps de temps. Le projet est évidemment de se désendetter par la suite et de ne pas se maintenir à un taux aussi élevé. Il y a

différentes manières de calculer le plafond d'endettement. Sur la base des chiffres actuels on a utilisé d'autres méthodes qui permettent des comparaisons. Par rapport à ce qui a été déterminé en début de législature on est toujours dans le tir. Notre rendement fiscal s'est amélioré et le cash-flow également. La situation n'est pas pire. On a encore une marge on est en-dessous mais le projet réalisé on sera à un taux d'endettement élevé et c'est une réalité.

Ce que M. J.-D. **CHAMOT** ne dit pas c'est qu'à l'époque BDO avait démontré qu'il fallait augmenter de 10 points d'impôts pour pouvoir assumer ces investissements. Mais ceci n'a jamais communiqué par M. **CHAMOT** et dans le cadre de la fusion il a même avancé que l'on pourrait réaliser tous nos investissements sans augmentation d'impôt pour éviter que les gens votent la fusion. Ceci se passe de commentaires.

M. J.-D. **CHAMOT** explique qu'avec 8.5 millions à l'époque on réalisait tout le projet en se basant sur un taux de 2.5%. L'initiative Cantonale demande un taux moyen à 68 et Morrens serait à 86.

M. D. **LAMBELET** fait remarquer à Mme S. **HULAAS** qu'elle se trompe car il y a eu 2 rapports BDO, le premier avait conclu avec une petite augmentation d'impôt et le deuxième rapport ne nécessitait pas d'augmentation. Le problème n'est pas là bien qu'on ait payé BDO Fr. 25'000 pour rien du tout. Tout cela était prévisible. Consulter une prétendue fiduciaire était juste un alibi. Il aimerait reprendre Mme S. **HULAAS** quand elle dit que le Conseil a validé le plafond à 12'500'000. Le Conseil en l'occurrence n'a fait que de suivre les recommandations et l'information Municipale. L'information était lacunaire quand elle n'était pas trompeuse.

Le Conseil communal décide :

**D'accepter le budget pour l'année 2021 tel que présenté,
prévoyant un déficit de Fr. 413'000.-.**

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant
OUI 22 – NON 2 – ABSTENTIONS 2

6. Epuration Echallens Haut-Talent

M. D. **BEUCHAT** nous lit les conclusions du préavis 07/2020 de la Municipalité.
Mme V. **FURIANI** nous lit le rapport de la Commission des finances.
Mme A.-M. **BOLINGER** nous lit le rapport de la commission ad 'hoc.

M. J.-D. **CHAMOT** relève que dans le préavis Municipal on parle de la Step Talent qui date de 1975 et il aimerait signaler qu'elle a été totalement rénovée en 1996. Il faudrait donc donner des infos correctes.

De plus le projet prévu à l'horizon 2040 supporterait une population de 26'000 habitants. Partant du principe qu'elle sera mise en service en 2025 plus 30 ans cela nous porterait en 2055. Alors que fait-on de l'évolution démographique qu'il y aura entre 2040 et la population effective en 2055. Il est surpris que ce sujet ne soit pas abordé.

Il a une dernière remarque concernant le tableau page 9 qui indique la projection pour Morrens à 2025. Ce serait Fr. 154'000.-. Le budget 2021 de notre commune montre Fr. 134'000 mais il faut déduire Fr. 7000.- pour une étude de la régionalisation et il faut enlever Fr. 10'500.- de la taxe fédérale qui n'existera plus en

2025 puisqu'on aura rempli les obligations légales imposées par la Confédération. Si on reprend ceci on arrive à des charges de Fr. 116'500.- et dans le tableau il est mentionné Fr. 154'000, ce qui n'est pas exhaustif, car on devra encore assumer les frais d'une station de pompage du côté de la Mèbre. En bref cela coûtera beaucoup plus.

Concernant réserve de Fr. 400'000, en lisant les questions et réponses des différentes commissions on nous dit que les réserves vont devoir être transférée à l'Association intercommunale. Il demande si ceci est bien le cas ?

M. D. **BEUCHAT** répond que la Step Talent a été restaurée la dernière fois il y a 24 ans et elle est donc en bout de course. Si on arrive à avoir une vision pour 2040 ce sera déjà pas mal.

M. J.-D. **CHAMOT** voudrait que la Municipalité obtienne du Copil une preuve écrite indiquant que cette réserve restera à la commune étant donné que l'on va devoir construire une station de pompage etc... Le COPIL mentionne clairement que les réserves seront transférées à la gestion intercommunale.

M. D. **BEUCHAT** pense que c'est impossible et incohérent, il va néanmoins demander une confirmation écrite pour lever le doute.

Il est clair que l'on a besoin d'une réserve car il y aura toujours des collecteurs qui ne font pas partie du secteur régional. Concernant la station de pompage on parle ici d'une petite station pour le hameau des Biolettes et donc d'une faible quantité d'eau. Ça ne sera pas des investissements énormes.

Si on regarde les plans et les kilomètres de conduites payées par la collectivité on serait ingrats de se plaindre car globalement on est gagnants.

M. J.-D. **CHAMOT** fait remarquer qu'il n'y a que 2 communes qui devront assumer les frais d'une station de pompage sur 9 communes au total.

Le Conseil communal décide :

d'adopter les statuts de l' Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET et d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches de modification et de transfert d'installations ou de terrain appartenant à la Commune conformément aux statuts

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant l'**unanimité moins 2 abstentions**.

7. Demande de crédit d'investissement de Fr. 550'000. — pour l'aménagement de deux classes supplémentaires au collège de la Marionnaz

Préavis 08/2020 de la Municipalité. Monsieur D. **BEUCHAT** et Mme K. **CRUCHON** nous font une présentation des différents modules. Pour combler une requête faite précédemment ils nous présentent également une vision d'ensemble des plans. Pour rappel, il s'agirait de constructions modulaires.

Mme K. **CRUCHON** précise qu'ils sont partis sur ce projet de construction dit définitif car cela pourrait rester sur du long terme. Les délais sont très courts et par rapport à la qualité des matériaux cela semble être le meilleur choix.

Il est important de préciser que pour la DGEO, dans une construction comme celle-ci, ils devront sûrement nous accorder des dérogations par exemple pour le vitrage

ou un WC handicapé (il y a des réglementations pour les classes très précises). Du fait de ces dérogations qui devraient être accordées, la DGEO considérerait ces modulaires comme du provisoire.

M. D. **BEUCHAT** en profite pour nous remonter un plan détaillé de la future salle polyvalente VD3.

M. F. **GEX** trouverait utile que ces documents paraissent sur le site de la commune.

Mme K. **CRUCHON** nous lit les conclusions du préavis Municipal.

Mme N. **BIGLER** nous lit le rapport de la Commission des finances.

Mme V. **FURIANI** nous lit le rapport minoritaire de la Commission des finances.

M. J. **CHARNAUX** nous lit le rapport de la commission ad 'hoc.

Mme V. **BINGGELI** revient sur le fait que la DGEO, compte tenu des éventuelles dérogations, considérerait que cette construction serait provisoire, elle demande de préciser ce qu'ils entendent par provisoire ?

Mme K. **CRUCHON** explique que la DGEO nous donnerait une autorisation d'exploiter provisoire pour 2 à 3 ans pour autant qu'on leur propose une solution définitive passé ce délai.

Mme V. **BINGGELI** ne comprend pas comment la Municipalité part du principe que ce sont deux classes définitives alors que la DGEO estime que c'est du provisoire. Que fera-t-on au bout du délai accordé ?

M. D. **BEUCHAT** pour la DGEO le provisoire n'est pas en lien avec la dureté de la construction mais en lien avec les conditions sinéquanones pour qu'une classe soit considérée comme telle. Aujourd'hui ils ont reçu un courrier qui pose des conditions. Il faut changer plusieurs choses, WC handicapés, ouvertures de fenêtres, hauteur des sous plafond. Ces conditions doivent être négociées. Si on veut construire en dur pour satisfaire les exigences de la DGEO on ne pourra pas avoir cela pour la rentrée. Ces constructions modulaires sont un bon compromis pour avoir des classes correctes dans le délai imposé.

Mme C. **RAEMY** rejoint ce qu'a mentionné la Commission des finances. Elle reconnaît qu'il y a tellement peu de marge de manœuvre que la Municipalité a cherché les solutions les plus efficaces. Maintenant on peut se retrouver dans 3 ans avec des constructions qui nous ont coûté Fr. 550'000.- sur un emplacement sur lequel on devrait construire notre salle polyvalente et elle se demande si on ne reporte par la difficulté à dans 3 ans. Elle demande s'il a été envisagé d'avoir des containers en location pendant 1 an et d'entreprendre un agrandissement par morceaux du collège. C'est à nouveau dans l'urgence que nous devons agir et il est donc difficile d'avoir la lucidité nécessaire.

M. D. **BEUCHAT** a les mêmes réticences concernant les prérogatives de la DGEO qui sont aussi peu attentifs à nos possibilités.

Si on entre avec du provisoire ça nous coûterait environ Fr. 250'000.- qui partiraient à la poubelle. On est dans une période de besoin jusqu'en 2023. Ces locaux pourront être loués pour d'autres choses et ils seront aussi démontables et vendables bien que moins évident comme solution.

Mme C. **RAEMY** demande si le fait de faire ces travaux nous permettra d'augmenter le prix de location des autres salles ?

Mme K. **CRUCHON** le prix n'a pas encore été défini avec l'ASICE. Mais cela ne va pas augmenter le tarif de location des salles.

M. S. **AYER** perd pied car on dit que l'on va faire du provisoire définitif. Il est difficile de se projeter sur 3 ans. Il pense que le Canton exige toujours plus et que nous sommes forcés de sortir Fr. 600'000 pour 3 ans pour combler ce pic d'écoliers. Il faut reconsidérer les choses car on fait tout dans l'urgence et rien ne nous garantit qu'on pourra garder ces containers ou en tous les cas les exploiter par la suite.

M. D. **BEUCHAT** comprend et s'excuse auprès des Commissions car lorsqu'ils parlaient de modulaires définitifs et provisoire ils ont choisi les plus proches des exigences de la DGEO. Malheureusement, malgré ses insistance depuis 1 mois, il n'a reçu qu'aujourd'hui la décision de la DGEO que notre projet serait considéré comme du provisoire. Cette situation est très inconfortable.

M. D. **LE CREFF** pense qu'à part les containers il y aurait une solution. La construction faite en bois comme sous le couvert du réservoir pourrait convenir.

M. D. **BEUCHAT** répond que c'est impossible et que cela ne passerait jamais devant la DGEO.

M. D. **LAMBELET** pense qu'il ne faut pas faire le procès de la DGEO mais de l'ASICE. Il est invraisemblable qu'il faille être mis devant le fait accompli comme c'est le cas aujourd'hui. Cela devrait être planifié c'est scandaleux. Il pense que la Municipalité a fait son possible mais il n'est absolument pas convaincu par cette urgence. Les enfants ne se retrouvent pas scolarisés à la naissance. Il y a un temps d'anticipation.

Mme K. **CRUCHON** répond que l'urgence est par rapport au nombre d'élèves scolarisés sur Morrens. Cette année on n'a déjà pas assez de place pour les élèves et pour 2022 et 2023 on se retrouvera la corde au cou.

M. D. **LAMBELET** répond que cela confirme que cela fait 3 ans que l'on savait qu'on allait au-devant de problèmes.

Mme K. **CRUCHON** répète que cette année il y a eu un grand pic et que l'on s'est retrouvé coincé. La démographie change tous les 3 mois et tout n'est pas prévisible. Il est possible que les chiffres redescendent en 2024 mais on ne saura jamais plus à 99 élèves comme aujourd'hui.

M. D. **LAMBELET** demande ce qui se passerait à la rentrée si le Conseil refusait ce crédit ce soir.

Mme K. **CRUCHON** explique que ce serait problématique mais on trouverait évidemment une solution.

M. D. **LAMBELET** en a marre de voter avec le « pistolet sur la tempe » comme avec la ligne 54. Là il a le sentiment que l'on nous force la main, alors que toutes les pistes n'ont surement pas été explorées.

Mme K. **CRUCHON** explique que le cas de Morrens n'est pas isolé. Cugy n'a plus de place et ils étudient la construction d'un nouveau collège et agrandissement du secondaire. Froideville a également voté un projet

M. le **SYNDIC** rappelle que notre commune fait partie d'une association (l'ASICE). Les communes demandent depuis plusieurs années à Morrens de réagir car nous sommes les seuls à n'avoir rien prévu pour nos élèves. Début 2020 un bureau d'étude a été mandaté pour évaluer les constructions qui devraient être faites par rapport aux habitants. En juin on nous a annoncé qu'il manquait 2 classes à Morrens et Froideville. À noter que Morrens devrait aussi fournir une salle de gymnastique digne de ce nom. La prochaine échéance sera août 2021 et il ne voit pas comment il aurait été possible de travailler autrement que ce qu'a fait la Municipalité vu l'urgence. Les autres collèges sont saturés et Morrens n'a rien fait depuis 10 ans. Nous n'avons plus le choix, nous devons faire quelque chose. Les communes voisines ne seront plus tolérantes longtemps. La salle de gym à la salle Davel est tolérée encore pour cette année selon les dires de la directrice.

Au vu de ce qui a été dit ce soir, Mme N. **BIGLER** annonce que la Commission des finances reconsidère sa position.

Mme V. **FURIANI** est surprise que la DGEO ne considère pas notre projet comme du définitif et s'ils avaient su cela la Commission des finances aurait pris une décision unanime.

M. F. **GEX** est conscient que malheureusement le préavis tel que présenté ne correspond plus trop à la situation exposée ce soir.

M. J. **CHARNAUX** aimerait que l'on vote oui. A l'époque il a étudié dans une classe provisoire qui est restée en place pendant plus de 30 ans. Il aimerait savoir si un citoyen lambda pourrait s'opposer à cette construction ? Et dans ce cas, que ferait-on ?

M. le **SYNDIC** répond par l'affirmative et rappelle qu'il y aura encore la mise à l'enquête.

M. D. **BUSCH** faisant partie de l'ASICE, explique que Morrens ont la pression car toutes les autres communes ont fait des efforts sauf nous. Morrens est le mouton noir de l'ASICE. Il ne comprend pas les tergiversations sur du fixe ou pas fixe. L'Etat n'aura pas le choix que de nous laisser exploiter cette structure car il n'y a pas d'autre solution. De plus, il ne faut pas oublier que si on n'est pas dans les normes on ne touchera pas les subventions de l'ASICE. La réponse est simple, il faut faire du fixe qui restera longtemps.

Il ajoute qu'à moyen terme toutes les classes seront centralisées à Cugy.

Mme K. **CRUCHON** répond que les villages conserveront toujours les petites classes. La DGEO souhaiterait que les petits villages n'aient plus de collèges et que tout soit centralisé mais l'ASICE a mis le pied au mur pour décider de garder les petites classes dans nos villages. Froideville ont eu les mêmes soucis que nous la semaine dernière mais leur préavis a passé. La DGEO leur a mis les mêmes conditions qu'à nous.

M. J.-D. **CHAMOT** va nous étonner car dans le rapport de minorité de Mme V. **FURIANI** on parle d'économie et c'est bien mais si on abandonne ce projet et qu'on construit quelque chose de définitif cela va représenter environ 280 m² à Fr. 5000.- m² cela représente plus d'un million. Il pense donc que ce projet est un bon projet car on fait des économies et on pourra donc l'amortir. Si on ne le fait pas aujourd'hui il y aura d'autres communes qui construiront pour nous et nos enfants devront être scolarisés dans d'autres villages. Partant de cela M. J.-D. **CHAMOT** est pour ce

projet tel que présenté par la Municipalité car tenant compte de nos capacités financières ça répond aux besoins.

Mme C. **RAEMY** aurait envie de voter non car c'est notre rôle de Conseil de dire non à nos instances qui imposent des choses. Nous n'avons pas tous les éléments. Peut-être pourrait-on trouver des solutions par exemple au château. La salle de musique conviendrait comme salle de couture. Elle demande que l'on nous donne des marges de manœuvre afin que l'on puisse se projeter et construire des choses définitives. Elle trouve limite de devoir lancer quelque chose dans un délai si court.

Mme K. **CRUCHON** rappelle que nous n'avons pas de locaux et que nous ne faisons que reporter le problème.

M. J. **CHARNAUX** explique que notre rôle est aussi de prendre des responsabilités et de donner des conditions dignes à nos enfants pour qu'ils puissent étudier correctement. Il aurait honte de dire non et de laisser des enfants dans de mauvaises conditions à la rentrée.

Mme V. **FURIANI** ajoute que la solution pour 2021 on l'a car on peut louer pour 2 ans des containers et réfléchir pour la suite.

M. D. **BEUCHAT** ajoute qu'on arrive avec ce projet à un m2 à 2338.- ce qui n'est pas cher.

Mme V. **FURIANI** répond que ce n'est pas considéré comme du dur par la DGEO ce qui est tout le problème.

M. D. **BEUCHAT** trouve qu'il faut penser aussi au coût que représenterait une construction en dur dans 3 ans.

Mme K. **CRUCHON** ajoute que pendant 3 ans on investirait en location un montant assez élevé qui partirait finalement à la poubelle puisqu'on réinvestirait pour du définitif.

M. S. **CHERPIT** rappelle que l'on parle depuis 10 ans de la salle polyvalente et rien n'est fait. Aujourd'hui on nous propose une solution convenable. Nous ne sommes ni les 1ers ni les derniers à avoir recours à cette solution et il est évident que nous obtiendrons des dérogations comme les autres communes. Réfléchir c'est ce que notre commune fait depuis 10 ans. Il est clair que de construire en dur serait trois fois plus cher et un porta cabine tel que présenté tiendrait au moins 10 ans. Il pense qu'il faut arrêter de taper sur la tête de la Municipalité car ils ont fait leur travail correctement.

M. F. **GEX** constate qu'il y a des interrogations et par manque d'informations le débat n'avance pas.

Mme A.-M. **BOLINGER** pense qu'au vu de la situation actuelle il faut approuver ce préavis car elle a vécu cette expérience au collège d'Echallens qui dure toujours depuis 13 ans et la DGEO sera de toutes façons forcée d'accepter.

Mme V. **BINGGELI** pense qu'il y a urgence pour 2021 c'est certain et établi. Il ne s'agit pas d'un manque d'anticipation de l'ASICE comme le dit M. **LAMBELET** mais il y a bel et bien une courbe démographique qui est prévisible sans oublier l'imprévisible, comme les déménagements par exemple. L'explosion était

difficilement prévisible on l'aura compris. En revanche quand avons-nous découvert qu'il fallait 2 classes de plus ?

M. le **SYNDIC** répond qu'ils l'ont appris à la rentrée d'août.

Mme V. **BINGGELI** souligne que personne ne remet en question l'urgence et la nécessité de l'action, par contre elle pense que de mettre Fr. 550'000 dans un projet dur mais potentiellement provisoire alors qu'on ne sait pas s'il sera définitif ou pas l'interpelle. En effet, ce soir nous avons passé la moitié du vote du budget à se dire qu'il faudrait faire des économies et l'autre moitié à se dire que nous avons un problème avec l'augmentation du point d'impôt. On n'arrête pas, depuis presque 5 ans que nous sommes dans cette législature, de dire qu'il faut que l'on réfléchisse et que l'on résonne nos coûts et investissements. Ne serait-ce pas l'occasion de se dire que pour une année nous mettions des porte-à-cabine provisoires et on réfléchit. Les portes-à-cabines de location restent une solution digne. Il y a énormément de communes dans le canton qui utilisent cette solution pour 1 ou 2 années scolaires, sachant que l'on met des petits dans ces structures. Ceci n'est pas dramatique. Sachant qu'avec une véritable construction en dur qui serait validée DGEO on serait déjà certains que l'ASICE nous la paierait au plein tarif, et de toutes façons à termes on aura besoin de classes même s'il n'y a pas de deuxième explosion démographique. De plus il y a le concept 360 sur la pédagogie spécialisée qui est en cours, il y a de plus en plus de dédoublement de classes. De toutes façons il y aura un besoin de salles de classes. Donc elle se demande s'il ne vaudrait mieux pas attendre et construire quelque chose de définitif.

M. D. **LAMBELET** constate qu'effectivement la Municipalité a fait son travail mais si le Conseil refuse le préavis de ce soir il faudra que la Municipalité retourne auprès de l'ASICE en leur disant qu'ils ont essayé mais pas pu ! Pour répondre à la remarque de M. J. **CHARNAUX** c'est la voie royale pour un referendum et si ce soir le oui devait sortir il garantit qu'il y aura un referendum.

M. D. **BEUCHAT** trouve extraordinaire les remarques de M. D. **LAMBELET** car finalement ce qu'a cherché la Municipalité c'est de respecter sa demande et justement de faire des économies. Au départ l'ASICE a recommandé de poser des portes-à-cabine en attendant que nous construisions en dur. Si on fait l'addition des deux (la location puis la construction en dur) on arrive à 1 million. L'ASICE s'en serait bien tiré car ils auraient loué les classes au tarif porte-à-cabines donc moins cher. La Municipalité a pris cette option justement pour ne pas jeter l'argent par la fenêtre. De plus il est évident que la DGEO aurait prolongé l'autorisation et si cela ne leur convenait pas on aurait pu louer ses porta-cabines pour autre chose.

Le Conseil Communal décide :

D'accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour l'aménagement de deux classes supplémentaires au Collège de la Marionnaz.

D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.

D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans.

Cet investissement entraînera des charges maximales d'intérêts passifs de CHF 5'500.- par année, un amortissement annuel de CHF 55'000.- et des charges d'exploitations estimée à CHF 10'000.-.

Ces montants d'un total de CHF 70'500.- par année seront portés à charge dans les comptes de fonctionnement de la commune.

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant **14 OUI, 7 NON et 4 abstentions.**

8. Réponse de la Municipalité à la motion "Pour un vrai service au public" de Madame Virginie Furiani

La parole est donnée à M. le **SYNDIC** qui nous présente le nouvel horaire de l'ouverture du greffe depuis le 1^{er} janvier 2021.

Mme V. **FURIANI** remercie pour ces changements néanmoins ne comprend pas pour quelle raison aucun soir n'a été proposé car les personnes qui travaillent à 100% n'ont pas d'autre possibilité.

M. le **SYNDIC** soulève qu'il est indiqué qu'il est également possible de prendre rendez-vous en dehors des horaires mentionnés ceci afin de satisfaire les personnes qui n'auraient pas d'autre solution

Mme V. **FURIANI** trouve que sur rendez-vous c'est trop compliqué et qu'il serait plus simple de définir un soir par semaine.

9. Divers et propositions individuelles

M. le **SYNDIC** remercie l'Assemblée pour son attention durant cette longue soirée et regrette que nous ne puissions pas nous retrouver autour de la verrée traditionnelle de Noël. Néanmoins, les employées du greffe ont préparé un cadeau. Il nous souhaite au nom de la Municipalité de joyeuses fêtes.

M. J.-D. **CHAMOT** concernant la ligne 54 constate que Cugy ont 4 arrêts, Morrens un seul. Il pense notamment aux gens de la Vignettaz. Il trouve cela déséquilibré.

Lors du PV de la dernière séance il a été dit que cette salle ne coûtait plus rien cependant il constate que dans le budget présenté pour 2021 il y a plus de Fr. 40'000.- de charges inscrits.

Toujours dans un souci d'économie, il relève qu'il a été communiqué que dans une salle VD3 on ne pouvait pas faire de sport or dans les documents remis pas Mme V. **FURIANI** on constate que des communes comme Renens ont construit une VD2. Combien va coûter la salle polyvalente au m2 ? Belmont est arrivé avec un record à 7380 m2 et nous énumère les chiffres d'autres communes.

M. D. **BEUCHAT** répond que pour Morrens on est à Fr. 3237.- m2.

M. F. **GEX** lance un appel pour le mouvement du centre qui s'occupe du football et qui sont à la recherche de membres pour leur comité.

M. le **SYNDIC** rappelle que les feuilles d'inscription aux élections municipales et communales sont à disposition.

M. S. **AYER** souhaiterait que pour les prochaines séances les tables soient remises. Ceci n'empêcherait en rien la distanciation sociale.


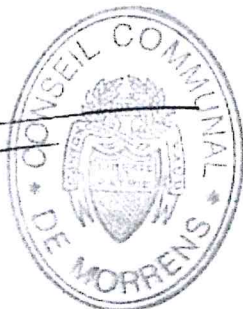

La parole n'étant plus demandée, M. le **PRESIDENT** termine en nous remerciant notre attention et de notre participation. Il en profite pour nous souhaiter de bonnes Fêtes de fin d'année.

La séance est close à 23h 20.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Frédéric Gex

Alexandra Piot